

tion la force qui groupe les activités pour les discipliner, les diriger avec méthode et en multiplier la valeur en les conduisant à l'action.

I

Le but de la Société, tel que défini par sa constitution, est "de promouvoir, d'aider et d'encourager de toutes façons, la colonisation" dans le territoire qui forme le diocèse.

Coloniser, c'est l'oeuvre par excellence du Canadien-Français. Il en a la vocation. C'est elle qui amena ici nos découvreurs et les fondateurs du pays; elle qui nous rendit possesseurs du sol, nous y enracina et assura notre survivance. Semblable au vigoureux érable qu'il a pris pour symbole, le colon canadien a poussé, au sol de la patrie, pour en puiser la sève généreuse, des racines profondes qui l'y ont retenu malgré les orages, et qui lui ont permis de se fortifier, de s'étendre et de se propager. Comme Adam au Paradis terrestre, le Canadien fut placé au Nouveau-Monde pour le cultiver et le garder. C'est en étendant ses défrichements qu'il le garda. Ce que ne put faire le soldat de 1759, le colon canadien le fit : il garda le sol et il le garda français.

Notre passé est une leçon pour l'avenir.